

Préalablement à la réunion des délégués du personnel la Direction annonce le projet de fermeture de fin d'année concernant le personnel cadre et non cadre de production et supports associés de TLS Fab, Probe, Chemix, Magasin, Die Cage, Training, Test Final et Facilités hors Chaufferie et Service Médical.

- Noël : La production (FAB, Probe, Test Final et Magasin) sera arrêtée du :
 - Vendredi 24 Décembre à 6h45 le matin au Dimanche 26 Décembre à 7h30.
 - Arrêt par l'équipe de nuit le Vendredi 24 Décembre à 6h45.
 - Démarrage par l'équipe WE 2/4 le Dimanche 26 Décembre à 7h30.

- Jour de l'An : La production (FAB, Probe, Test Final et Magasin) sera arrêtée du :
 - Vendredi 31 Décembre 2010 à 21h00 au Samedi 1er Janvier 2011 à 20h05.
 - Arrêt par l'équipe d'après midi le Vendredi 31 Décembre à 21h00.
 - Démarrage par l'équipe WE 1/3/5 le Samedi 1er Janvier 2011 à 20h05

- Compte tenu de l'arrêt production, il sera demandé :
 - Aux salariés en équipes 1, 2, en horaires variables et en forfait jour (cadres et non cadres) de poser 1 jour de Congé Payé (le 24 décembre).
 - Aux salariés en équipe WE 2/4 de poser 2 jours de Congé Payé. (25 décembre et 1 Janvier)
 - Aux salariés en équipe WE 1/3/5 de poser 3 jours de Congé Payé. (nuit du 24 au 25 décembre, nuit du 25 au 26 décembre, et nuit du 31 décembre au 1 janvier)

ORDRE DU JOUR DES DELEGUES DU PERSONNEL CFE-CGC OCTOBRE 2010

1. . Notation (Performance Management)

Au mois de Juin vous nous avez dit : La comparaison aux autres années sera communiquée ultérieurement

Au mois de Juillet vous nous avez dit : Ces données ne sont pas disponibles pour les années 2005 et 2006. (Sous-entendu, elles le sont pour 2007 et 2008).

Au mois d'Août vous nous avez dit : Nous n'avons pas réussi à extraire ces informations, nous allons continuer.

Au mois de Septembre vous nous avez dit : Les données des années précédentes ne sont actuellement pas disponibles dans le système.

Quand le seront-elles ?

Quand allez-vous nous les communiquer comme vous vous y êtes engagé au mois de Juin ?

La répartition est la suivante, toutefois nous tenons à préciser qu'elle ne reflète plus la réalité du fait des nombreux départs intervenus en 2007 et 2008.

	2007	2008
1	15.85%	15.79%
2	62.9%	62.99%
3	17%	13.7%
4	3.21%	3.45%

2. Notation (Performance Management)

Il est manifeste que vous n'avez pas compris la question posée le mois dernier. Le mot « distribution » est à prendre au sens statistique. Nous la reformulons donc : Pourquoi le management communique-t-il sur les « répartitions statistiques » si ces « répartitions statistiques » n'existent pas, ou s'il n'est pas possible de les extraire ?

Freescale n'impose pas de distribution statistique concernant la notation.

3. Notation (Performance Management)

Au mois de Septembre vous nous avez dit : Des sessions de formations pour les managers sont en cours, à la suite de cela des brochures seront distribuées.

Quand ces brochures seront-elles distribuées ?

Les présentations sont en ligne et accessibles via Summit. Il n'y aura pas de brochures mais de présentations. Ces mêmes présentations sont déjà en ligne (en français et en anglais).

4. HR HelpDesk

Où en est la traduction du message de Jill St John-Butler, (Director, Human Resource Operation) promise le mois dernier ?

La traduction est en cours.

5. Summit/Mon espace RH

Novalis n'est plus, depuis plus de trois mois, la complémentaire santé des salariés de Freescale.

Comme vous pouvez le constater les informations présentes sur le site Intranet sont erronées.

Quand allez-vous mettre à jour le site Intranet ?

La mise à jour est en cours et devrait être visible prochainement sur Summit.

6. Summit/Mon espace RH

Existe-t-il un service offert par MERCER comparable à celui que NOVALIS proposait par son site Internet et Intranet ?

Oui, ceci est prévu et a déjà été demandé à Mercer.

7. Summit/Mon espace RH

NOVALIS n'est plus la complémentaire santé des salariés de Freescale mais reste l'institution de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO des cadres de Freescale. Cette information ne figure pas à l'onglet retraite de Summit/Mon espace RH. Quand allez-vous le mettre à jour ?

La mise à jour est en cours et devrait être visible prochainement sur Summit.

8. Bat ENG, Bat RECH

Depuis le début de l'année plusieurs étages ont été vidés. Dans quel but ? Qu'est-il prévu de faire dans ces zones ?

Ceci a été fait dans un but d'optimisation de la consommation d'énergie

ORDRE DU JOUR DES DELEGUES DU PERSONNEL UNSA OCTOBRE 2010

9. Fermeture de Noël

Y aura-t-il une fermeture à Noël et si oui combien de jours ?

Sujet abordé au début de la réunion des délégués du personnel.

10. Intérimaires

- a) De nombreux Salariés intérimaires reçoivent leur salaire avec du retard, pouvez- vous régler de problème avec Manpower ?
- b) Des jours RTT sont réglés parfois avec 2 mois de retard, nous demandons que cesse ce problème.
- c) Les fiches de payes sont compliquées et manque de clarté, un responsable de Manpower pourrait-il venir leur expliquer comment cela fonctionne ?

Nous nous chargeons de faire remonter ces points auprès de Manpower.

Nous tenons également à rappeler qu'une personne de Manpower est présente sur le site (service RH) pour répondre aux interrogations du personnel intérimaire.

11. Mutuelle

- a) Il y a toujours d'importants retards dans les remboursements, nous vous demandons d'intervenir auprès de Mercer.
- b) Des devis dentaires ont été fait avant le changement de prestataire, dans au moins deux cas les devis fait après était moins favorable, les salariés ont contacté Mercer, qui a déclaré qu'il s'agissait d'une erreur et a rectifié, que ce serait-il passé si ces salariés n'avait pas eu de devis préliminaire ?

La direction déplore que ce type de situation existe. Afin de soumettre ces problèmes auprès de Mercer et ainsi de vérifier si Mercer remplit correctement son contrat passé avec Freescale, nous vous demandons de caractériser les éventuels problèmes qui surviendraient et de les transmettre au service RH.

12. Suspension de contrat

Nous demandons que les salariés en suspension de contrat et qui le désire puissent en réglant les cotisations au tarif actuel, bénéficier de la mutuelle pendant la suspension.

Une telle évolution n'est pas prévue à ce jour.

ORDRE DU JOUR DES DELEGUES DU PERSONNEL CGT -CFDT- CFTC OCTOBRE 2010

13. Attestation d'employeur destinée au pôle emploi

a) Les temps de pause étant payés, vous devez faire figurer le temps de travail global sur ces attestations sinon les salariés à temps plein sont considérés comme étant des salariés à temps partiel, ce qui entraîne une diminution de l'allocation chômage.

Nous vous demandons de rectifier toutes les attestations sur lesquelles ne figure que le temps de travail effectif. Cette demande est valable pour tous les salariés partis lors des divers PSE de Freescale.

b) Aucun montant des divers éléments de rémunération ne doit apparaître de manière manuscrite sur ces attestations, sous peine de rejet du document par pôle emploi.

Veuillez refaire et transmettre aux salariés concernés les attestations comportant des anomalies.

a) Nous remplissons les attestations conformément aux préconisations de Pôle Emploi et en tenant compte de la notice permettant de remplir ces attestations.

b) Cette affirmation est fausse

14. Reconnaissance de la qualification des intérimaires

Les intérimaires demandent à ce que la qualification réellement exercée lors de leur mission à Freescale soit mentionnée sur les documents officiels en leur possession, pour pouvoir faire valoir cette expérience professionnelle lors de leurs futures recherches d'emploi.

Nous invitons les intérimaires à se rapprocher de Manpower pour soumettre cette requête.

15. Problèmes de paie pour les intérimaires

Les intérimaires connaissent des problèmes récurrents pour se faire payer en temps voulu, et les « oublis » sur les feuilles de paie sont aussi fréquents et répétés.

Nous vous demandons d'intervenir auprès de Manpower pour leur demander de respecter leurs obligations.

Nous n'avons pas connaissance de tels cas.

16. Augmentations liées aux changements de coefficient pour les intérimaires

Quel est le montant de l'augmentation de salaire ?

L'augmentation de salaire liée au changement de coefficient est de 50centimes d'euros de l'heure.

17. Congés pour les intérimaires

De plus en plus de salariés se trouvent malgré eux durablement en situation de travailleurs temporaires. De ce fait les congés leurs sont payés en plus mais ne sont pas pris.

Nous demandons que vous les autorisiez à poser des jours de congé pendant leur mission d'intérim.

S'il est vrai que les congés payés, qui leur sont rémunérés, ne peuvent pas être pris par les intérimaires, ils peuvent, toutefois, faire une demande d'autorisation d'absence (congés sans solde) auprès de leur manager Freescale.

18. Avenant du 21 juin 2010

Comment allez-vous recalculer le montant de la prime de départ et reverser la différence aux salariés déjà partis, conformément aux nouvelles dispositions de la convention collective ?

Conformément au Livre 3 du PSE Fab et en tenant compte des évolutions conventionnelles

19. Fermeture de fin d'année

- a) Y aura-t-il une fermeture technique en fin d'année et à quelle date ?
- b) Comment seront payés les intérimaires ?

a) Sujet abordé au début de la réunion des délégués du personnel.

b) En fonction des heures réellement travaillées tel que prévu à leur contrat.

20. Département 025

A quel département ces salariés sont-ils rattachés ? Leurs postes de travail sont-ils supprimés dans le cadre du PSE de Toulouse Fab ?

Ce département n'existe pas.

En tout état de cause, les postes supprimés sont les postes dont la liste a été communiquée aux partenaires sociaux (Livre 3 PSE TLS Fab)

21. Refus de formations dans le cadre de l'accord formation

- a) Combien de formations avez-vous refusées et pour quels motifs ?
- b) Combien de salariés avez-vous orientés vers un autre organisme de formation que celui qu'ils avaient choisi et leur avez-vous imposé votre choix ?
- c) Combien de départs en formation avez-vous repoussé pour raison de service ?

a) aucune formation n'a été refusée dès lors que le projet a été validé par l'EPE

b) cela ne fait pas l'objet d'un suivi particulier et nous n'avons donc pas d'information précise.

Toutefois, l'ensemble des salariés ont bénéficié de la formation demandée.

c) Une seule formation a été reportée pour raison de service.

22. Refus des départs

Combien de départs avez-vous repoussé pour raison de service ?

Aucun départ n'a été reporté pour nécessité de service, dès lors que le projet a été validé par l'EPE et que la procédure est conforme au droit du travail et à notre convention collective.

23. Kronos

Comment le système prend-il en compte les sorties aux heures des repas et comment gère-t-il les ½ RTT ?

Le système a été paramétré conformément à nos accords sur le temps de travail (MGP).

24. Mutuelle

Nous demandons la mise en place d'une permanence hebdomadaire et la mise à disposition des salariés d'enveloppes pré-timbrées comme le font beaucoup de mutuelles.

Ceci n'est pas prévu

25. « Avantages » sociaux Freescale

Des salariés trouvent choquant que dans « summit » la description des dispositions sociales telles que les congés payés figurent dans l'onglet dénommé « avantages sociaux » alors que ces acquis sociaux se résument de plus en plus au minimum légal à l'image des 3 ponts payés qui ont été supprimés.

La Direction regrette que cela choque certains salariés.

ORDRE DU JOUR DES DELEGUES DU PERSONNEL FO OCTOBRE 2010